

SÉANCE du 24 mars 2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Christine CARRIO, Stéphanie LAURENT, Nadia BOURHIL, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER

Excusés : Florence DAUDÉ (pouvoir à Christophe PHILIP)

La secrétaire de séance est Stéphanie LAURENT

* * *

Le procès verbal de la séance du 28 février 2011 a été adressé aux conseillers par courrier électronique. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

I – REDRESSEMENT ET ELARGISSEMENT DE CHEMINS

Lors de la séance du 22 décembre 2010, le conseil a décidé d'engager une procédure de redressement du chemin de la Calade et d'élargissement de la jonction entre la route Vieille et la rue du Coutach.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 15 février au 4 mars 2011, le commissaire enquêteur a remis son rapport en date du 11 mars 2011. Ce rapport certifie que la procédure s'est déroulée de façon conforme à la réglementation. Le commissaire « donne un avis très favorable et sans réserve à ces deux projets ».

Dans ces conditions, le conseil décide à l'unanimité le redressement du chemin de la Calade et l'élargissement de la jonction entre la route Vieille et la rue du Coutach, selon le projet présenté à l'enquête publique.

Le maire rappelle qu'aux termes de l'article L 141-6 du Code de la voirie routière, cette décision emporte dès qu'elle est exécutoire transfert au profit de la commune de la propriété des parties de parcelles concernées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ELARGISSEMENT DE CHEMIN : Lors de la séance du 28 février 2011, le conseil a décidé d'engager une procédure d'élargissement du chemin rural dit de « la Combes des Graves » ou du « Ravin des Graves ». Le maire présente le dossier qui sera soumis à l'enquête publique. Ce dossier est validé à l'unanimité par le conseil.

CARTE COMMUNALE : Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 février 2011, le conseil municipal a approuvé le projet de révision de la carte communale qui portait uniquement sur la création de trois zones réservées à l'implantation d'activités. Il indique que, suite à une erreur matérielle, le document graphique de ce projet laissait apparaître que les parcelles AI 193, AI 304 et AI 291 étaient situées en zone constructibles. Or, en dehors des trois zones d'activités créées, aucune autre modification

n'a été apportée à la carte communale approuvée le 22 juin 2007. Le conseil municipal valide le projet de la carte communale et demande au maire de poursuivre la procédure pour entériner ce dossier.

TRAVAUX DANS LE VIEUX VILLAGE : Le maire présente un point sur l'avancement du projet de travaux dans le vieux village pour 2011: assainissement, renforcement du réseau AEP, enfouissement des réseaux électriques. Il présente les plans de financement provisoires tenant compte des subventions notifiées ou attendues et des coûts prévisionnels. Les diverses consultations d'entreprises ont été engagées.

BATIMENT TECHNIQUE : Le projet de construction du bâtiment technique sur l'ancien terrain de loisirs se poursuit : la réponse à notre demande de subvention est attendue dans les prochaines semaines. La demande de permis de construire sera déposée dans les prochains jours et la consultation des entreprises sera lancée courant avril. Conformément à la décision du conseil une partie de l'ancien terrain de loisirs est mis en vente, les propositions d'achat sont reçues en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

* * *